

Traduction non officielle, le texte en anglais étant seul faisant autorité

TRIBUNAL DU CONTENTIEUX
ADMINISTRATIF DES NATIONS
UNIES

Affaire n^{os} UNDT/NY/2019/093
UNDT/NY/2020/027
Jugement n^o UNDT//NY/2020/197
Date : 23 novembre 2020
Français
Original : anglais

Affaire n^{os} UNDT/NY/2019/093
UNDT/NY/2020/027
Jugement n^o UNDT/2020/137

Introduction

1. Par une requête introduite le 19 novembre 2019, le requérant conteste la décision prise par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de proposer, dans le cadre du projet de budget-programme pour 2020, le transfert, du Bureau des investigations de New York au Bureau des investigations de Nairobi, d'un poste d'enquêteur principal (P-5), dont la ou le titulaire serait Chef du Bureau, compte tenu de l'augmentation de la charge de travail et de la nécessité de renforcer la gestion du Bureau de Nairobi. Cette requête a été enregistrée sous le numéro d'affaire UNDT/NY/2019/093 (la « première requête »).

« contrat » et « conditions d'emploi

17. Conformément à l'alinéa d) i) b) du paragraphe 1 de l'article 8 du Statut du Tribunal du contentieux administratif, le Groupe du contrôle hiérarchique dispose d'un

Conclusion

21. Les requêtes sont rejetées.

(Signé)

Joelle Adda, juge

Ainsi jugé le 23 novembre 2020

Enregistré au Greffe le 23 novembre 2020

(Signé)

Nerea Suero Fontecha, greffière, New York